

A ssociation de Défense de l'Ecole Catholique

Chers amis et bienfaiteurs,

D

La sortie du numéro de *Fideliter* n°210, daté des mois de novembre-décembre 2012 et comportant un dossier consacré aux internats («*La pension en question*»), nous donne l'occasion d'évoquer le travail de formation qui s'y réalise, avec la grâce de Dieu. En commentant brièvement l'extrait d'un discours peu connu de Pie XII, prononcé en 1956, (à lire en page 3), nous aimerions insister sur le fait que les principes énoncés par le Souverain Pontife se retrouvent effectivement mis en œuvre dans nos écoles.

E

Après avoir décliné les principaux avantages de la vie d'internat qui forme la personnalité de l'enfant et lui donne le goût du bien commun, par le développement de l'obéissance et le sens du sacrifice, Pie XII répond aux détracteurs d'une telle éducation. Si les excès sont possibles, comme en toutes choses, trois remèdes, qui sont en fait trois vertus indispensables aux éducateurs, éviteront, en revanche, toute dérive en matière d'éducation, que ce soit, d'ailleurs, en externat ou en internat : le discernement, la modération et la douceur.

C

C'est d'abord la taille humaine d'une division qui permettra à l'enfant d'être et de se sentir reconnu de celui qui l'éduque. *(suite page suivante)*

Cela favorise chez l'élève l'envie d'apprendre, de progresser, car il obéit à une autorité humaine discernable, reflet de l'autorité divine plus lointaine. Cela permet aussi au maître lui-même d'adapter ou d'appliquer en connaissance de cause une règle à un individu connu. Ensuite, la **modération** dans la durée des diverses activités qui ponctuent la vie d'une école et enfin la **douceur**, comme mode habituel d'autorité, complètent cette prise en compte du caractère unique de ces âmes nombreuses qui vivent en commun, et de leur formation progressive aux exigences de la vie d'adulte qui sera la leur.

On peut dire qu'avec le temps, les internats tenus par des prêtres de la FSSPX respectent et illustrent les principes énoncés par le Souverain Pontife, manifestant ainsi leur pertinence et leur universalité. La taille raisonnable de leurs effectifs, la proximité et la disponibilité de tout le personnel éducatif, à commencer par celles des prêtres, rendent possible ce que le Pape appelle le *discernement*. Les temps modernes ont certainement contraint les éducateurs à tenir compte d'une plus grande fragilité des enfants et de leur difficulté à se laisser former par les autorités auxquelles ils sont soumis, du fait du relâchement moral de la société ambiante qui, en imprégnant d'individualisme toutes les structures sociales, rend moins fortes et moins habiles les autorités constituées et plus rebelles les sujets qui leur sont soumis.

Aussi Pie XII insiste-t-il sur cette modération et cette douceur persuasive qui facilitent grandement l'éducation en profondeur, plus que des règlements inflexibles qui engendrent une vie de façade et parfois un rejet des principes inculqués. Il ne s'agit pas pour autant d'exclure la fermeté et la rigueur de l'autorité quand la justice ou la malice d'un enfant l'imposent. C'est là que le travail de la grâce s'avère indispensable pour permettre à ces âmes inégales de soigner leurs faiblesses naturelles. Les nécessaires sacrifices imposés ou suggérés, tout comme les bienfaits d'une émulation raisonnée permettent alors aux plus généreux d'entre eux de profiter au mieux des règles communes et des leçons de vie que ne manque pas de procurer une telle harmonie éducative.

Abbé Philippe Bourrat

Pie XII

Discours donné à l'occasion du Rassemblement national des garçons de Rome, le 20 avril 1956

Les principaux avantages de la vie d'internat sont la formation de l'esprit à une conscience plus austère du devoir, au sens de la discipline et de la précision, à l'habitude d'organiser son activité, au sentiment de la responsabilité de ses actes. Au collège, l'adolescent apprend de bonne heure, à savoir vivre avec d'autres en société, grâce aux différentes relations où il se trouve avec ses supérieurs, ses condisciples et avec les inférieurs, au moins par l'âge. Il est poussé à une saine émulation, à un sens juste de l'honneur et à l'acceptation des sacrifices nécessaires. La possession de ces dispositions dès l'âge tendre facilitera au jeune homme son entrée dans la vie, le soutiendra pour en affronter les vicissitudes et pour accomplir les obligations de son état.

La réalisation de ces résultats peut être compromise par des excès et des défauts de méthode, tels qu'ils conduisent à un résultat contraire, et par suite, à fournir quelque motif pour juger négative et nuisible l'éducation du collège. Sans aucun doute, la vie en commun, en dehors du milieu naturel, sous l'empire d'un règlement rigide qui ne sait pas discerner un individu d'un autre, présente ses dangers. Pour peu qu'on se trompe, on aura des élèves tout autres qu'entraînés au sens de la responsabilité personnelle, entraînés, comme des inconscients, par le mécanisme des actions, à un pur formalisme, qu'il s'agisse de l'étude ou de la discipline ou de la prière. *(suite page suivante)*

VOUS POUVEZ ENVOYER TOUS VOS TIMBRES

neufs ou oblitérés, anciens ou modernes, de tous pays,
en toutes quantités, des collections plus ou moins complètes,
ceux encore sur enveloppes antérieurs à 1930,
toutes les pièces de monnaie et les billets de banque de tous pays à

ADEC Philatélie

chez Monsieur Daniel Arnaud

Le Plessis Clérambaut — 49110 Saint-Rémy-en-Mauges

Un geste simple, efficace, peu onéreux mais qui aide beaucoup.

Ils seront vendus au profit de l'ADEC.

L'uniformité étroite tend à étouffer l'impulsion personnelle ; la vie isolée, à restreindre la vaste vision du monde ; l'urgence inflexible du règlement nourrit parfois l'hypocrisie, ou bien impose un niveau spirituel qui, pour les uns, sera trop bas, et pour les autres, par contre, impossible à atteindre ; trop de sévérité finit par faire des caractères forts, des révoltés, et des timides, des découragés et des fermés.

Il est cependant possible et obligatoire de remédier à ces dangers grâce au discernement, à la modération et à la douceur. Il faut, en premier lieu, savoir discerner chez les élèves les cas particuliers. L'éducation, comme on dit, de masse, ainsi que l'enseignement de la classe coûtent certainement moins de fatigue, mais risquent de profiter seulement à quelques-uns, tandis que tous ont le droit d'en profiter. Les enfants ne sont jamais égaux l'un à l'autre, ni pour l'intelligence, ni pour le caractère, ni pour les autres qualités spirituelles : c'est une loi de la vie. Il faut donc les considérer individuellement, soit pour leur assigner un genre de vie, soit pour les corriger et les juger. Il faut éviter en tout cas cette communauté trop uniforme qui met parfois quelques centaines de collégiens, même d'âges différents, à étudier, à dormir, à manger et à jouer en un seul bâtiment, avec un horaire unique, suivant un unique règlement.

On cherche certainement à obvier à cet inconvénient au moyen de la division en groupes homogènes et en nombre tel qu'ils n'excèdent pas, pour ceux qui en ont la charge, la possibilité de suivre paternellement chaque sujet en particulier. Mais même ainsi divisé en groupes, auxquels il serait bon d'assigner un horaire, un règlement et des exercices différents et proportionnés à leur âge, et bien que l'adolescent normal, grâce à l'ensemble des valeurs spirituelles et morales que lui offrent l'éducation et l'école, le bon exemple et le bon livre, en tire de lui-même les éléments nécessaires à sa bonne formation, il faut toutefois que chacun se sente l'objet d'une attention spéciale de la part de l'éducateur, et qu'il n'ait jamais l'impression d'être confondu et oublié dans la masse, négligé dans ses exigences particulières, dans ses besoins et ses faiblesses, comme si comptait seulement sa présence physique. Cette attention particulière fera naître en l'élève le stimulant pour affirmer et développer son tempérament personnel, l'esprit d'entreprise, le sens de sa responsabilité envers ses supérieurs et ses camarades, comme s'il vivait au sein d'une famille nombreuse et bien ordonnée.

Le second caractère que doit revêtir l'éducation du collège consiste dans la modération. L'antique précepte *ne quid nimis* [rien de trop], équivalent de l'autre *in medio stat virtus* [la vertu se tient sur un sommet, au-dessus de deux vices opposés], doit inspirer tout acte de l'éducateur, soit quand il établit une règle, soit quand il en exige l'observance.

Il faut un sens éclairé de discrétion pour déterminer la durée de l'étude et de la récréation, la distribution des récompenses et des châtements, la concession de liberté et les exigences de la discipline.

Même les exercices de piété doivent connaître la juste mesure pour qu'ils ne deviennent pas un poids presque insupportable et ne laissent pas dans le cœur du dégoût. Sou-

vent on a noté le déplorable effet d'un zèle excessif sur ce point. On a vu des élèves de collèges, même catholiques, où l'on ne tenait pas compte de la modération, mais où l'on voulait imposer un genre de pratiques religieuses, peut-être pas même proportionnées à de jeunes clercs, oublier, de retour dans la famille, les de-



voirs les plus élémentaires du chrétien, comme l'assistance dominicale à la sainte messe. On doit certainement aider et exhorter le jeune homme à prier, mais toujours de telle façon que la prière demeure un doux besoin de l'âme.

Une atmosphère de sereine douceur devrait, en troisième lieu, circuler en tout collège, telle pourtant qu'elle ne compromette pas la formation des forts caractères. Spécialement pour les jeunes gens qui viennent d'une saine famille, le sens du devoir s'inocule grâce à la persuasion personnelle et avec des arguments de raison et d'affection. Un sujet qui est persuadé de l'amour de ses parents et de ses supérieurs ne manquera pas de correspondre tôt ou tard à leurs attentions. Il faut donc bannir le commandement qui ne donnerait ou ne supposerait quelque justification raisonnable, le reproche qui traduirait une rancœur personnelle, la punition exclusivement vindicative. La douceur est abandonnée en dernier lieu, pour peu de temps, et dans des cas individuels. Elle doit toujours présider le jugement et dépasser la stricte justice, car l'esprit du jeune homme n'est jamais assez mûr pour comprendre tout le mal, ni assez opiniâtre pour ne pas savoir reprendre la bonne voie dès qu'on la lui a montrée.

Ces préceptes pris parmi ceux d'un caractère plus général et plus pratique, et ceux - vous les connaissez - que conseillent sagement les sciences pédagogiques ne manqueront pas, si on les applique avec soin, d'assurer d'excellents résultats à votre œuvre d'éducateurs.

Pie XII

NOUVELLES DES ÉCOLES

Le succès de l'École Saint-Jean-Bosco de Toulouse l'oblige à s'agrandir

Un nouveau bâtiment de 200 m² devrait être construit d'ici le mois de septembre 2013. C'est plus grand que ce que nous avons envisagé, car la Mairie nous a contraints à faire un étage, refuge en cas d'inondation. Nous avons donc été obligés d'ajouter une surface de 85 m² et la somme de 80 000 € à notre projet initial !



Cela nous coûtera donc la somme de 220 000 € pour une surface de 200 m². Il nous permettra de répartir les élèves dans deux nouvelles classes, de déménager le directeur et la secrétaire dans deux nouveaux bureaux,

et d'agrandir le réfectoire et le dortoir des maternelles. Ainsi nos 108 élèves auront davantage de place pour travailler, manger et dormir ! Dans un souci d'économie, l'étage imposé ne sera pas aménagé dans un premier temps.

Je me tourne donc vers vous pour solliciter votre aide. Elle peut être multiple et d'avance je vous en remercie. Le bien que nous pouvons faire par nos écoles est si grand. Je demande à Dieu de vous rendre ce que votre générosité nous aura permis de réaliser. **Les enfants mesurent, autant qu'il leur est possible, tout ce que vous faites pour eux, et ils prient tous les jours pour vous !**

Abbé J. de Lassus Saint-Geniès,
directeur de l'école Saint-Jean-Bosco

NOUVELLES DES ÉCOLES

Une nouvelle école pour la rentrée 2013 : L'École Saint-Martin à Château-Thébaud, près du Rafflay et de Nantes (44)

Quatre ans après l'arrivée des dominicaines enseignantes de Briognoles au Rafflay – déjà envahi par quelque 150 élèves – voici enfin ce que beaucoup attendaient, ce pour quoi beaucoup nous sollicitaient : une école secondaire de garçons ! Et, suprême délicatesse de Dieu à l'endroit de parents aussi généreux que convaincus, celle-ci sera située à moins de trois kilomètres du cours Saint-Albert-le-Grand, sur la même commune de Château-Thébaud. Nous venons d'acquérir le site de la Placelière, ancienne annexe du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes.

La Placelière, ce sont 74 anciennes chambres de malades accolées à une *folie* nantaise de 600 m², rebâtie au début du XIX^e siècle ; ce sont de nombreux bâtiments de ferme au potentiel considérable ; c'est un site où sont déjà appliquées les nombreuses normes exigées pour tout bâtiment recevant du public. La Placelière, c'est en tout 4200 m² de bâtiments, entourés de 11 hectares magnifiquement boisés, le tout situé au cœur du vignoble nantais.

Saint Martin ayant suivi tout au long ce dossier, notre école de garçons se mettra sous le patronage de ce grand saint, et c'est dès la rentrée 2013 qu'ouvrira l'École Saint-Martin. Elle y accueillera les classes de 6^e et de 5^e, mais aussi les Cours Moyens du primaire, ce qui soulagera les dominicaines déjà en manque de place. Puis viendra, en 2014, l'ouverture de la 4^e, et en 2015 celle de la 3^e.

**Merci de votre soutien pour les travaux
qu'il nous reste à faire.**

Abbé P. de La Rocque, Doyen-Prieur de Nantes

Extrait de *L'Hermine*, bulletin paroissial
du Prieuré de Nantes, n°37, novembre-décembre 2012

NOUVELLES DES ÉCOLES (suite)

L'ÉCOLE SAINTE-MARIE (35) est heureuse de vous annoncer l'ouverture de la classe de Première pour septembre 2013 et de la classe de Terminale pour septembre 2014.

Forte de ses 26 années d'expérience, elle dispensera désormais un cursus scolaire complet de la maternelle à la Terminale, avec les sections littéraire et scientifique.

Les inscriptions affluent, et notre école, qui compte actuellement 155 élèves, devient saturée. Une belle et ancienne grange jouxte notre propriété. Après son acquisition, il nous faudra la restaurer et l'aménager. Enfin, nous devons absolument



construire une église car la chapelle actuelle, aménagée dans les combles de la malouinière, est désormais trop petite et ne peut plus contenir tous nos élèves pour offrir un beau culte à Dieu, d'une seule âme et d'un seul cœur.

Nous confions tous ces projets à votre prière ainsi qu'à votre générosité !

Abbé L.-J. Vaillant, directeur de l'école Sainte-Marie (35)

Pour aider nos écoles, faites un don par

chèque bancaire

ADEC, 11 rue Cluseret - 92280 SURESNES Cedex

ou par carte bancaire

sur le site www.laportelatine.org (paiement sécurisé)

66 % du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Reçu fiscal sur demande